

## Sietom de Chalosse : une inauguration réussie

Odile Lafitte, présidente du SIETOM de Chalosse et Claude Saint-Joly, Directeur général d'Urbaser Environnement ont inauguré samedi 17 décembre le nouveau pôle de traitement par tri-compostage des déchets situé sur le site de Caupenne (40) en présence d'Henri Emmanuelli, Président du Conseil général et d'Alain Zabulon, Préfet des Landes.



Plus de 200 personnes présentes ont découvert ce nouveau centre de traitement qui est entré en phase de mise en service industriel depuis trois semaines, ce pôle traite la totalité des déchets ménagers résiduels du SIETOM de Chalosse



« Nous avons souhaité un pôle de traitement qui réponde à la fois aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain, et qui s'intègre harmonieusement dans le paysage. Urbaser Environnement a su répondre à nos attentes et nous sommes très satisfaits du résultat après ces quinze mois de collaboration » a déclaré Odile Lafitte, présidente du SIETOM de Chalosse. En choisissant de trier la matière organique contenue dans les déchets pour la

composter et de n'enfouir que la fraction non valorisable et non recyclable des déchets, le SIETOM de Chalosse s'inscrit dans une logique volontariste de protection de l'environnement.

Claude Saint-Joly a rappelé au cours de son discours que « Cette filière, appelée aussi TMB, est parfois décriée par ceux qui pensent



qu'un bon compost nécessite la mise en place d'une collecte sélective de fermentescibles. Preuve a été faite aujourd'hui, et notamment sur des installations TMB construites par Urbaser mais aussi par d'autres constructeurs, que le couplage bioréacteur-tri mécanique et traitement biologique permet la production d'un compost d'aussi bonne qualité que celui issu de biodéchets ».

## Urbaser récompensé pour la qualité de la collecte des déchets pour la ville de Joinville Le Pont

Le label QualiTri, reconnaissance nationale pour la qualité de son service public de collecte des déchets a été remis, à l'occasion du salon Pollutec, des mains des représentants de l'Ademe et d'Eco Emballages à M. Jean-Jacques Gressier, Maire adjoint, représentant M. Olivier Dosne, Député-maire de Joinville Le Pont.

Ce label récompense les communes qui ont fait l'effort de s'inscrire dans une démarche qualité en termes de fortes performances de recyclage et de valorisation, de transparence vis-à-vis du citoyen, de bonnes conditions de travail du personnel et du suivi.

Cette distinction est le résultat de la démarche adoptée par la ville de Joinville Le Pont et de son prestataire [Urbaser Environnement](#) en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés (déchets ménagers, emballages ménagers, déchets verts, verre, encombrants, corbeilles à papiers et DMS...) de la commune.

L'obtention du label QualiTri est soumis à la satisfaction d'en-



viron 30 critères autour de quatre axes que sont : **le Service à l'habitant** pour la satisfaction les usagers (rapport annuel, communication de proximité...), **l'Economie** pour la maîtrise des coûts (étude des coûts, suivi des tournées...), **l'Environnement** qui porte sur l'amélioration des performances et la limitation des impacts environnementaux (taux de valorisation des déchets, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux...) et **le Social** qui concerne l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

L'utilisation par Urbaser Environnement de camions bennes équipés d'une motorisation au gaz naturel a renforcé le critère environnemental de la prestation de collecte. Une « ambassadrice du tri » déléguée par Urbaser a sensibilisé les habitants aux consignes de tri et assure un suivi.

Ce label qui concerne les communes de plus de 10 000 habitants a récompensé 173 communes depuis sa création en 2007 ; en 2011, il a vu un taux de réussite des candidats en hausse malgré des critères exigeants.

## **Urbaser Environnement : acteur engagé en faveur du compost issu de déchets ménagers collectés en vrac**

En parallèle à l'appel d'offre lancé par l'Ademe pour effectuer une analyse comparative de la qualité des composts en France, Urbaser Environnement a mené une étude sur la qualité des composts produits en France sur ses propres installations de traitement biologique depuis leur mise en service.

Cette étude a porté aussi bien sur du compost issu de biodéchets que des composts issus de déchets ménagers résiduels. Le premier constat semble évident : l'ensemble des composts produits sur les installations Urbaser atteignent la norme NFU44-051 sur l'ensemble des critères.

En rentrant dans le détail de l'analyse, les mesures concernant les ETM (éléments traces métalliques) ou dénommés plus simplement métaux lourds, font apparaître des niveaux bas voire très bas soit 65 à 500 % en dessous des seuils de la norme NFU 44-051.

Autre paramètre, ce sont les Composés Traces Organiques, dont les valeurs moyennes observées atteignent des niveaux très faibles, soit un facteur de 10 par rapport aux seuils de la norme. La réglementation française a retenu comme indicateurs des composés résistants à la biodégradation : les HPA ou hydrocarbures polycycliques aromatiques.

Ces résultats confirment également que, quelque soit le mode de collecte, collecte séparative des biodéchets ou collecte en vrac des déchets ménagers résiduels, on ne constate pas de différence significative sur les composts ayant une collecte séparative par rapport à la collecte en vrac.

Ces résultats constituent un message clair auprès du monde agricole et confirment que le compost issu de déchets ména-

gers collectés en vrac confirme son statut de compost de qualité.

De plus, la qualité du compost obtenu à partir d'une collecte en vrac ne pourra que s'améliorer par rapport au développement du nombre de déchèteries ainsi que la collecte du verre en apport volontaire ou en porte à porte ainsi que la collecte des piles qui permettent de réduire significativement les taux de métaux lourds.

Les analyses ont aussi confirmé l'intérêt agronomique de ces composts. « *Nous n'avons aucune difficulté pour valoriser nos composts auprès du monde agricole, la demande étant supérieure à l'offre dans certains départements, et nos composts sont appréciés pour les teneurs en matière organique, les valeurs d'azote et de phosphore qui permettent aux agriculteurs de réduire les taux d'engrais appliqués sur leurs cultures* » a confirmé Philippe Soulié - Responsable de la valorisation agronomique des amendements au sein d'Urbaser Environnement.

Urbaser Environnement, membre de l'association Méthéor, oeuvre pour la reconnaissance du compost issue de collecte de déchets ménagers en vrac avec les autres professionnels de la filière. Jean-Pierre Lotti Vice-président du collège exploitant et animateur du groupe de travail « exploitant » a engagé une démarche sur la reconnaissance de ce compost.

Notre étude a porté sur cinq installations (Varenes, Calais, Fos sur Mer, Saint Barthélémy de Vals et Beauregard Baret). Les résultats des analyses seront consultables sur notre site Internet.

## **EvéRé a reçu le groupe de travail méthanisation AMORCE**

Le 8 décembre dernier, nous avons accueilli, dans l'enceinte d'EvéRé, le groupe de travail et d'échange METHANISATION, en partenariat avec l'ADEME : une occasion de revenir sur le contexte technique et réglementaire de la méthanisation.

Le développement de la filière devrait s'amplifier en France, car la méthanisation répond en tous points aux objectifs de valorisation de la matière organique (35 % en 2012, 45 % en 2015) ainsi qu'à l'augmentation de la contribution de la part

du biogaz dans nos ressources énergétiques d'ici 2020 (la production primaire a déjà doublé l'an dernier passant de 1,5 % en 2009 à 2,7 % en 2010 !).

La filière méthanisation prend une dimension internationale et il ne sera pas rare de voir une compétition par-delà les frontières pour l'approvisionnement en matières premières.

L'organisation de ce groupe de travail consacre, par ailleurs, le succès de la plate-forme multifilière EvéRé de Fos sur Mer qui aura accueilli depuis janvier 2010 plus de 1 800 visiteurs.

